



Appel à propositions

Prestations d'animations nature et éducation à l'environnement pour des programmes définis.

Novembre 2019

Contexte

L'association CPIE Béarn est un « pouvoir adjudicateur » conformément à la définition qui en est donnée à l'article 3 de l'Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

A ce titre, elle doit appliquer les règles décrites dans l'ordonnance et les décrets d'application cités plus haut pour l'ensemble des achats (fournitures, services, travaux), sauf exclusions ou exceptions prévues par les textes, qu'elle sera amenée à conclure pour son fonctionnement et dans le cadre de ses activités.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, applicable au 1er avril 2016, n'exclut plus explicitement les services d'animations de ce cadre. C'est pourquoi le CPIE Béarn lance un appel à proposition relatif aux animations prévues à ce jour à partir de mars 2019 pour lesquelles les prestations n'ont pas encore été attribuées.

Les animations sont réparties en différents projets et différents publics touchés par le CPIE Béarn.

Le CPIE Béarn se réserve le droit de lancer une nouvelle consultation pour des demandes ou projets arrivant en cours d'année, et non inclus dans ce marché.

Présentation et critères

Lorsqu'une demande sera formulée par une structure, le CPIE Béarn identifiera le prestataire le plus adapté. Lorsque plusieurs prestataires sont susceptibles de pouvoir intervenir, le CPIE Béarn choisira en fonction des critères suivant, par ordre :

- Respect de la thématique
- Disponibilité
- Distance animateur/lieu d'animation

Le coût de la prestation sera également pris en compte si celui-ci devait varier d'un prestataire à l'autre. En effet, le coût de la prestation doit être en cohérence avec le budget alloué. Le CPIE Béarn se réserve le droit de discuter le contenu et le prix de la proposition du prestataire.

Eléments à faire parvenir au CPIE pour répondre à ce lot :

Afin de compléter les propositions, chaque animateur fera parvenir un **devis détaillé** mentionnant avec exactitude le contenu de sa prestation et le détail des sommes demandées pour chacune de ses propositions d'animation. Si l'ensemble des propositions sont au même coût, 1 seul devis détaillé.

Une attestation de responsabilité civile couvrant le ou les animateurs et éventuellement le public accueilli sera à fournir.

Conditions générales valables pour l'ensemble des projets :

A la suite de toute prestation d'animations, le prestataire fera parvenir au CPIE Béarn un bilan technique et des photos de l'animation, qui conditionnera le paiement de la facture.

Informations devant apparaître dans chacune de vos factures :

- Nom de l'animateur
- Contexte du projet (dispositif, partenariat...)
- Lieu
- Date
- Durée : journée ou demi-journée (avec la précision du matin ou de l'après-midi)
- Nombre de personnes touchées
- Type de public : grand public, scolaire, publics spécifiques...
- Origine du public sensibilisé : commune de provenance (si possible)
- Contenu de l'activité en quelques lignes (ex : randonnée à la découverte des champignons en Vallée d'Ossau...)

Les intervenants devront également apposer les logos du CPIE Béarn et des financeurs publics et privés sur tout élément de communication et pédagogique qui ne serait pas réalisé par le CPIE Béarn lui-même.

Le CPIE Béarn se réserve le droit de procéder à des négociations, afin d'affiner ensemble le contenu et le coût des projets. Toutefois, le CPIE Béarn se réserve aussi le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Tout prestataire souhaitant répondre à cet appel à proposition doit disposer d'un **N° SIRET**, et devra le faire figurer sur sa facture.

Date limite de réponse : **VENDREDI 1^{er} novembre minuit.**

Projet Animation scolaire, Ecole de Labastide Cezeracq

Dans le cadre d'une action menée par l'école et la commune pour la Sainte Catherine « tout arbre prend racine »(25 novembre), des plantations seront effectuées à cette occasion-là.

La commune souhaite permettre aux élèves de 2 classes maternelles de découvrir en amont (entre le lundi 11 novembre et le vendredi 22 novembre) proposé une animation (1/2journée pour les 2 classes, uniquement le matin) sur les arbres, les plantes, le système racinaires, l'écosystème de l'arbre...

Public concerné : 2 classes de maternelle : 1 classe petite et moyenne section et une classe moyenne et grande section, environ 50 élèves.

Cette demi-journée aura donc lieu **entre le lundi 11 novembre et le vendredi 22 novembre en matinée sur de la Bastide Cezeracq.**

L'objectif de cette animation est d'offrir l'occasion aux élèves de mieux appréhender la suite de leur action du 25 novembre (planter un arbre, oui, mais après il se passe quoi ?).

Un animateur est attendu pour encadrer et animer cette séance.

Merci de bien vouloir faire votre proposition sur le formulaire suivant si l'intervention vous intéresse.

Fiche réponse

Animation scolaire à l'école Labastide Cezeracq

Nom, adresse, coordonnées mail et tél de votre(vos) structure(s) :

Nom de l'animateur :

Numéro SIRET :

Quelques mots sur votre implantation locale :

Description de votre proposition : (thématiques abordées, organisation...)

Ancienneté de la structure sur ces thématiques :

Intervention dans le cadre scolaire : avez-vous l'accréditation de la DSDEN ?

Coût (devis à fournir) :

Documents à fournir avec la proposition :

- Attestation Responsabilité Civile
- Devis détaillé

Envoyer l'ensemble des documents soit par mail soit par courrier avant le vendredi 1^{er} novembre à projets@cpiebearn.fr ou CPIE Béarn, Allées du Comte de Tréville 64400 Oloron-Sainte-Marie.